Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 035-200064483-20260408-2026_04_08_06H-DE

CHÂTEAUGIRON
COMMUNE NOUVELLE DE CHÂTEAUGIRON, OSSÉ ET SAINT-AUBIN DU PAVAIL

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 8 avril 2026

N° 2026/04/08/06H

Nombre de conseillers en exercice : **33** *Nombre de présents* : **31** *Nombre de votants* : **33**	*Date de convocation :* *2 avril 2026*

L'an deux mille vingt-six, le huit avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Madame Anne-Marie ECHELARD, Maire de Châteaugiron.

Présents :			
Jean-Charles BRIAND	Catherine TAUPIN	Jean-Marc LÉVÊQUE	Tiphany LANGOUMOIS
Olivier DUDA	Séverine MAYEUX	Ludovic LONCLE	Isabelle CHARPENTIER
Christophe REBULARD	Bertrand TANGUILLE	Bruno VETTIER	Sandrine GUEGUEN
David KELDERMANS	Nicolas ANGER	Stéphanie DOUESSIN	Arnaud BOMPOIL
François BRISSIER	Clémentine JULIEN	Ludivine ROUAUT	Lisa BOISRAMÉ (à partir du point 3)
Samuel LEFEUVRE	Romane GALLIAN	Olivier BODIN	Bénédicte PINARD
Laurent CHAUSSERAY	Solenn ROUGERIE	Marie GUERINEL	Schirel LEMONNE

Absents :	
Lisa BOISRAMÉ donne pouvoir à Clémentine JULIEN (jusqu'au point 2)	Emilie GAUDRÉ donne pouvoir à Sandrine GUEGUEN
Stéphane KERSULEC donne pouvoir à Schirel LEMONNE	

Secrétaire de séance désignée : Madame Laëtitia MIRALLES

Objet : Désignation des délégués dans les organismes extérieurs – Association des PCC

Rapporteur : Anne-Marie ECHELARD

Le Conseil Municipal est invité à désigner ses délégués pour siéger au sein des établissements publics, syndicats intercommunaux et autres organismes extérieurs.

La désignation de ces délégués sera effectuée conformément à l'article L 2121-21 du CGCT qui précise que :
« *[…] Il est voté au scrutin secret :*
1° Soit lorsqu'un tiers des membres présents le réclame ;
2° Soit lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation […]. »

Pour autant ce même article poursuit en précisant deux dérogations à cette obligation de scrutin secret.
Tout d'abord, « *Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.* »
Ensuite, le dernier alinéa de cet article introduit par l'article 76 de la loi 2011-525 du 17 mai 2011 dite loi de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, permet de déroger à cette règle : « *Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.* »

Il est proposé de ne pas procéder à ces désignations au scrutin secret chaque fois que cela s'avère possible.

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 035-200064483-20260408-2026_04_08_06H-DE

Créée en 1977, l'association des Petites Cités de Caractère de Bretagne compte 26 communes qui répondent toutes aux mêmes critères : avoir une origine et un patrimoine de type urbain de premier ordre.

Deux délégués de Châteaugiron siègent au sein de cette association.
L'article 4 du Règlement intérieur des Petites Cités de Caractère rappelle que chaque « *commune adhérente est représentée par le Maire et/ou ses représentants régulièrement mandatés à cet effet par le Conseil municipal. Ceux-ci peuvent être des élus municipaux ou des représentants non élus des communes, dont les compétences auront été reconnues dans la commune et auront fait l'objet d'une désignation par le Conseil municipal.* »

Une liste s'est portée candidate pour siéger en tant que délégué titulaire et délégué suppléant

Liste 1 **ASSOCIATION DES PETITES CITÉS DE CARACTÈRE DE BRETAGNE** Maire de droit	
Titulaires Stéphanie DOUESSIN Clémentine JULIEN	Suppléants Catherine TAUPIN Christophe REBULARD

Après en avoir délibéré à l'unanimité par un vote à main levée, le Conseil Municipal :

- **Désigne les délégués du Conseil Municipal appelés à siéger, au côté de la Maire, au sein des instances de l'association des Petites Cités de Caractère de Bretagne.**

Membres Titulaires
Stéphanie DOUESSIN Clémentine JULIEN
Membres Suppléants
Catherine TAUPIN Christophe REBULARD

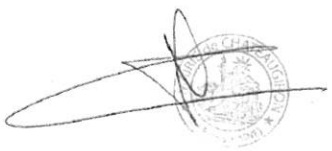
Pour Copie Conforme,
La Maire,



Anne-Marie ECHELARD

La secrétaire de séance,

L'Adjointe déléguée à l'Action Sociale et à l'Inclusion



Laëtitia MIRALLES

Laëtitia MIRALLES